

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 JUIN 2011

Etai^{ent} présents : MME CHONE Marie-France, HUGO-SIMON Isabelle, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel, MR GODEFROY Jean-Marie, GONNESSE Roger, NICOD Jean-Pierre.

Etai^t excusé : VICQ Emile

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Vote du compte administratif 2010
- Vote du compte de gestion 2010
- Décision modificative N°1/2011
- Présentation du Rapport Prix Qualité et Service 2010
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe 17h30
- Ligne de trésorerie
- Compte-rendu des opérations de réhabilitation des DO, PR et STEP
- Résultat de l'étude BEPG sur la recherche des ECP
- Questions diverses

1 - Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 30 mars 2011 : pas de remarque.

2 - Vote du compte administratif 2010

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de M. NICOD, Conseiller Syndical, doyen d'âge parmi les élus présents, délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2010 dressés par M. Jean-Pierre CARRIERE, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1 - lui donne acte de la présentation des Comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	620 617,54 €	610 455,89 €	192 034,49 €	238 424,56 €*	812 652,03€	852 880,45 €
Résultat de l'exercice	10 161,65 €			46 390,07 €		
Résultat reporté		85 553,30 €		92 742,97 €		
Résultat de clôture		75 391,65 €		139 133,04 €		214 524,69 €

* Recette réelle car une recette de 4 000€ a été annulée - Taxe de raccordement déjà facturée sur un exercice antérieur

2 - Constate pour la comptabilité générale les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et des bilans de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4 - Considère que les Comptes Administratifs 2010 n'appellent de sa part aucune observation particulière.

5 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

3 - Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur CARRIERE Jean-Pierre,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2010;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les écritures du comptable sont strictement identiques à celles de l'ordonnateur ;

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les Comptes de Gestion du Budget, pour l'exercice 2010, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion 2010 est approuvé, à l'unanimité, des membres présents.

4 - Décision modificative N° 1/2011

Mr le Président explique au conseil, que suite aux remarques de la trésorerie concernant le budget primitif 2011, il convient d'effectuer des virements de crédits tels que définis ci-dessous :

Chap./Art./Opé.	Désignation	Montant	Par prélèvement au Chapitre / à l'article
011/6231	Annonces et insertions	148.50 €	042/6231
011/618	Divers	11 000.00 €	022
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000.00 €	020

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits comme désignés ci-dessus.

5 - Présentation du Rapport Prix Qualité et Services de l'assainissement 2010

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Président présente au Conseil Syndical le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement du S.I.A. Val de Mauchère pour l'année 2010. Il propose pour l'année prochaine d'analyser plus précisément ce rapport afin d'en affiner l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement pour l'exercice 2010.

6 - Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe - 17h30

M. le Président précise que le Service Technique de la Commune de Faulx est de plus en plus sollicité, que des travaux imprévus nécessitent souvent la présence d'un agent sur place et que les tâches incombant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Mauchère génèrent beaucoup d'heures de travail qui pourraient largement couvrir un demi-poste.

Aussi, M. le Président propose au Conseil Syndical d'ouvrir le poste correspondant, soit :

- Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 17 h 30,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'ouvrir le poste désigné ci-dessus et charge M. le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

7 - Ligne de trésorerie

Mr le Président rappelle au Conseil les difficultés de trésorerie passagères du SIAVM et informe les membres qu'un premier tirage de 100 000€ a été effectué le 17 mai 2011.

8 - Compte-rendu des opérations de réhabilitation des DO, PR et STEP

Mr le Président informe les membres du Conseil qu'une réunion a eu lieu le mardi 7 juin avec le nouveau directeur d'Egis Eau afin de faire un point sur les avancées des travaux de réhabilitation des infrastructures du SIAVM. Concernant les engagements pris par le SIAVM, ils ont été respectés.

Les deux modifications de régularisation des vannes ont été réalisées (une sur le DO du moulin à Faulx et l'autre sur le PR du 11 septembre à Malleloy) ce qui permet d'avoir une hauteur de vanne à 5l/s et trois chasses journalières. Le canal venturi, à la STEP, a été repris par BONINI. Le DO du moulin à Faulx fonctionne très bien ainsi que le 11 septembre à Malleloy.

En revanche certaines choses n'ont pas beaucoup avancées; L'armoire électrique du DO à Faulx n'est toujours pas remplacée. Le DO du Moulin à Malleloy est toujours hors service (chambre toujours pas étanche, moteur non installé, ventouse non changée). Mr le Vice-Président confirme que la chambre est toujours inondée alors que nous sommes en période sèche.

Mr le Président demande que des barrières soient mises en place pour éviter le stationnement sur le site et que par la suite un nettoyage de l'endroit soit effectué.

Quant à l'entreprise PSL, elle est enfin venue sur site, à deux reprises, pour faire des mesures et prendre des références pour l'armoire. Affaire à suivre...

9 - Résultat de l'étude BEPG sur la recherche des eaux claires parasites

Mr le Président rappelle que les mesures d'eaux claires ont été faites sur Malleloy le 3 et 4 mars et sur Faulx les 9 et 10 mars. Le rapport a été rendu le 04 mai 2011 et une réunion de présentation a eu lieu le 11 mai en présence du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

L'ensemble des participants n'approuvant pas les résultats (vu les faits constatés en réalité), il a été demandé à BEPG de faire un complément d'étude.

Un devis a été signé pour une mesure plus précise du fonctionnement des pompes du PR Place du 11 septembre à Malleloy.

10 - Questions Diverses

Marché P : Suite à la réunion avec Egis, à la révision de prix de 6 646.02€ appliquée par BONINI sur ce marché, Mr ANDRÉ, directeur du bureau d'étude, s'engage à ce que le SIAVM ne supporte pas ce coût supplémentaire, non prévu.

Concernant ce marché et le marché R, les factures n'ont toujours pas été réceptionnées.

Déconnexion des fosses septiques : Afin de respecter l'arrêté préfectoral, Mr le Président propose que Malleloy entreprenne une partie de ses déconnexions puisque le 11 septembre fonctionne très bien. Il propose que le Vice-Président envoie les courriers aux habitants de sa commune dont les eaux usées se déversent place du 11 septembre. Le courrier sera transmis à la mairie de Malleloy par le secrétariat du Syndicat.

Mr le Vice-Président rappelle le problème rue de la Grive. Le Président explique que les habitations de cette rue sont tout à fait raccordables (puisque un réseau unitaire passe devant leurs propriétés) et que par le fait les propriétaires ont l'obligation de se raccorder.

Soit ils installent des pompes de relevage, soit ils optent pour une autre solution.

Il propose que le Vice-Président organise une réunion avec les riverains à laquelle il viendra, si besoin, pour donner des explications.

Intercommunalité :

Mr le Président informe les membres que le Syndicat a reçu de la préfecture, le schéma départemental de coopération intercommunal de Meurthe et Moselle. Il y est cité la suppression des syndicats, dont le SIAVM. Il propose d'étudier avec les membres du bureau l'ensemble de ce projet plus en profondeur s'ils le souhaitent.

En attendant, le bureau décide d'attendre le positionnement de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey à laquelle les communes de Faulx et Malleloy sont rattachées.

Fin de séance à 20h40